



La recherche sur la maltraitance envers les aînés au Québec : résumés d'articles scientifiques

Abus et maltraitance envers les aînés : quel est l'apport du droit?

Référence

Guay, H. (2014). Abus et maltraitance envers les aînés : quel est l'apport du droit? *Revue du Barreau*, 73, 263-317.

Type de texte

Format: Article scientifique

Contenu: Recension d'écrits et analyse de politiques, règlements, lois.

Thèmes abordés

Définition, ampleur du phénomène, types de maltraitance à domicile et en hébergement, exploitation, facteurs de risques et de vulnérabilité, auteurs de la maltraitance, signalement, intervention, processus légal et judiciaire, mesures de protection, mesures législatives et légales, politiques publiques, ressources.

But ou question de recherche

Cerner l'apport du droit dans la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées constitue le but de cet article. Pour y parvenir, l'historique des actions politiques menées dans la cadre de la lutte à la maltraitance envers les personnes âgées est présenté dans un premier temps. Dans un second temps, une recension des signalements, des interventions, des décisions et des avis qui ont été émis par divers acteurs est menée. Finalement, une analyse des rapports publics et des décisions des tribunaux est conduite.

Problématique

La maltraitance envers les personnes âgées est une problématique qui préoccupe grandement la société québécoise. Malgré le nombre croissant d'actions pour la contrer depuis les dernières décennies, la maltraitance envers les personnes âgées est encore aujourd'hui fortement présente. Plusieurs consultations publiques, rapports et politiques attestent la détermination du gouvernement du Québec à s'impliquer dans la lutte contre cette problématique. Cependant, une réelle intolérance à la violence à l'égard des personnes âgées serait peut-être la clé pour assurer leur bien-être.

Méthodologie

Aucune méthodologie spécifique n'est présentée dans cet article. Par contre, une vaste recension de la littérature (près de 200 références citées) fut menée afin d'analyser le phénomène et ainsi fournir un appui théorique à sa rédaction.

Résultats

L'auteure affirme que la maltraitance envers les personnes âgées constitue une violation de droits fondamentaux. Unique au Québec, la *Charte des droits et libertés de la personne* contient effectivement un article, le 48e, dédié aux personnes âgées et handicapées. Dans une volonté de lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées, le gouvernement du Québec a adopté plusieurs politiques qui impliquent la collaboration de nombreux acteurs: le Curateur public, le Protecteur du citoyen et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Malgré ces ressources, la maltraitance est toujours existante et d'autres moyens doivent être développés pour mieux y faire face. D'ailleurs, les plaintes et les poursuites sont nombreuses et plusieurs décisions ont mené à la condamnation de personnes ayant commis des gestes de maltraitance. C'est en se référant à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS), qu'il est possible de déposer des plaintes au commissaire local ou régional. Les statistiques démontrent que les personnes âgées constituent le groupe qui formule le moins de plaintes à l'égard d'une situation de maltraitance. Celles-ci craignent peut-être les répercussions pouvant s'en suivre. Pour contrer la maltraitance dans le réseau de la santé et des services sociaux, le gouvernement du Québec a déposé un projet de loi en 2013 pour protéger les personnes vulnérables contre la maltraitance.

L'auteure aborde deux problématiques liées à la maltraitance de façon plus spécifique, soit l'abus en matière de logement et l'exploitation. L'abus en matière de logement peut prendre la forme d'une augmentation abusive du prix du loyer ou de clauses illégales dans le bail. L'exploitation est plutôt abordée d'un point de vue juridique. Le Tribunal énonce trois éléments afin de qualifier une situation d'exploitation : « [...] la personne âgée subit un préjudice [...] [e]lle se trouve dans une situation de dépendance [...], cette dépendance est mise à profit par la personne maltraitante au détriment de la personne âgée ». Cependant, toutes les personnes âgées ne sont pas vulnérables.

Discussion

La discussion est intégrée aux résultats présentés ci-haut.

Conclusion

Depuis l'adoption de la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*, le droit offre une réponse « timide et lente » vis-à-vis la problématique de la maltraitance envers les personnes âgées. Malgré tout, une augmentation des recours est remarquée, ce qui permet de faire reconnaître les droits des personnes âgées devant les tribunaux. Pour plusieurs, la mise en place d'un système de signalement obligatoire permettrait une réponse adéquate à la maltraitance envers les personnes âgées. L'auteure soulève les risques que peut occasionner ce recours et suggère de cibler des actions afin de lutter plus spécifiquement contre l'âgisme.

Pistes pour la pratique ou la recherche

Les pistes pour la pratique ou la recherche sont intégrées à la conclusion présentée ci-haut.

Date de réalisation de la fiche :

18 juin 2015

